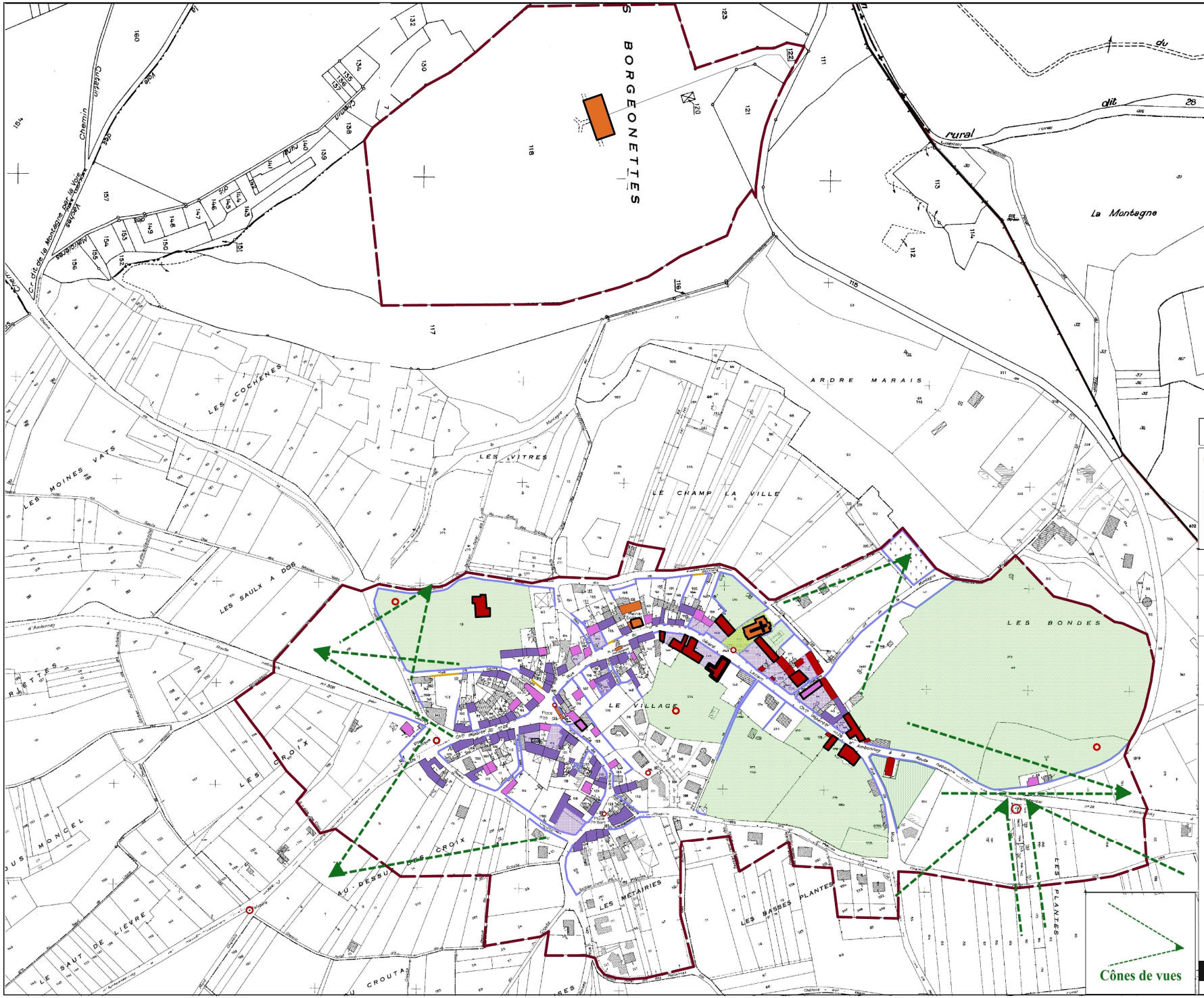

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

APPROBATION

Approuvé par délibération du conseil communautaire du
27/06/2024

Pour le Président,

Le conseiller communautaire délégué
Pierre LHOTTE

Communauté Urbaine du Grand Reims

AVAP

Aire de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine
Chenay et Châlons sur Vesle

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Commune de Chenay

Plan n°1 : Plan global

Légende P.V.A.P.

Limite de l'AVAP

Classification par interet architectural, urbain et paysager

Batiments remarquables

Bâtiments intéressants par typologie
- Maisons et dépendances sur cours, d'origine agricole
- Maisons urbaines
- Maisons bourgeoises et hôtels pariculiers
- Bâtiments publics

Bâtiments neutres

Eléments remarquables
- murs de clôture ou de soutènement, portails
- murs de clôture à reconstituer
- Petits patrimoines : Puits, calvaires, monuments aux Morts,emmarchements etc..

Espaces remarquables et intéressants
- Cours privées closes par des bâtiments ou des murs
- Jardins ou parcs paysagers remarquables
- Espaces publics paysagers intéressants

ALGLAVE ARCHITECTURE
21, rue des Huguenots- 51200 -Epernay

Mai 2024